



PROJET MOBILITES 2025.2030
Commission Partenariale Technique du 25 juin 2015

Relevé de décision

Participants :

WANDROL Patrice	Chef de division Transports Routiers DREAL-ORT
NERARD Marie-Pierre	Responsable division Transports Déplacements DREAL
CAZALEDIT MARTET Thierry	Chargé d'études DREAL
LEFEVRE Pierre	Coordinateur CODEV Toulouse Métropole
CORMIER Valérie	Membre du bureau CODEV Toulouse Métropole
HEGOBURU Jean-Pierre	Vice-Président CODEV Toulouse Métropole
MATHEU Christelle	DGS Axe-Sud
CLERC Adeline	Responsable service Aménagement du territoire Axe-Sud
CALLE Julien	Responsable Transports SICOVAL
VABRE Jacques	Directeur SITPRT
BARRERE Denis	Directeur Transport/Mobilité CAM
TOUPIN Frédéric	Responsable Pôle Mobilité AUAT
BONNIFET Marie	Chargée d'études Pôle Mobilité AUAT
ROUJEAN Alain	Responsable Unité Mobilité DDT 31
DALMAN René	Responsable pôle coordination politiques Aménagement DTT 31
QUESTE BALLESTER Pauline	Responsable développement durable CARSAT
LAVAUD Julien	Chef de projet SPL ARPE
COLAS Loïc	Chargé de mission Toulouse Métropole
OBER Virginie	Chargée de mission Toulouse Métropole
JULIA Anne	Responsable environnement ATB
VERNHES Jean-Michel	Président Directoire ATB

MAZZIA Guy	Chargé de mission CESER MP
TILAK Dominique	Directrice Oramip
CAZARRE Max	Vice-Président PETR Pays Sud Toulousain
SAINT-PAUL Florence	Directrice Transports CD 31
FARJOUNEL Bernard	Président Commission Aménagement du territoire CCI de Toulouse
EYCHENNE Marc	Chargé de mission Aménagement du territoire CCI de Toulouse
EVIN Jean-Michel	DGS SMTC
DUPOUX Fabienne	Responsable Etudes Générales SMTC
DOUCET Christophe	Chef de Projet « Projet Mobilités 2025/2030 SMTC

Excusés :

BAZZO Christophe	Directeur Transports Région
ENGRAND Jacques	Directeur SMEAT
GEORJON Vincent	Directeur DGA Mobilités et Réseau SMTC

L'ordre du jour portait sur les points suivants :

1. Présentation de la démarche Stratégie Mobilité.
2. Présentation des enjeux et des contenus.
3. Modalités et calendrier de travail.

Des temps d'échanges avec les partenaires ont eu lieu sur les différents points abordés.

1. Point d'étape sur l'avancement de la démarche Projet Mobilités 2025.2030

La séance est introduite en positionnant le rôle de la commission comme outil d'échanges techniques entre institutions et acteurs de la mobilité, dans le cadre de la révision du PDU rendue nécessaire par les nouveaux projets du SMTC et par l'obligation de répondre aux enjeux démographiques et économiques de l'agglomération toulousaine.

Deux démarches, actées par le SMTC lors de son Comité Syndical du 4 février 2015, sont menées en parallèle :

- La révision du PDU, nommée Projet Mobilités 2025.2030.
- Les études du réseau structurant 2020/2025/2030 et son interface avec les territoires.

La structuration de la nouvelle stratégie mobilité, dont l'enjeu est de répondre aux 500 000 nouveaux déplacements supplémentaires induit par la croissance urbaine de l'agglomération toulousaine, repose sur trois enjeux, à partager entre acteurs de la mobilité et de l'aménagement urbain :

- L'organisation des conditions de la mobilité, tous modes confondus.
- Le renforcement de l'accessibilité des zones économiques.
- Répondre à la demande croissante de déplacement.

En ce qui concerne plus spécifiquement la structuration et l'optimisation du réseau Tisséo, celle-ci repose sur une démarche pragmatique et concrète, en cohérence avec l'organisation actuelle et

future de l'agglomération et en tenant compte des capacités de financement des collectivités. La démarche est collective entre les 4 membres du SMTC et est à partager avec les partenaires.

Plusieurs projets et démarches sont d'ores et déjà enclenchés par le SMTC et viendront contribuer à l'élaboration du Projet Mobilités 2025.2030 :

- Les études liées au réseau Linéo et au projet de troisième ligne Toulouse Aerospace Express.
- Les études sur la tarification, l'exploitation et l'organisation du réseau, incluant le Schéma Cible et la tarification sociale et solidaire.

2. Enjeux et contenus du Projet Mobilités 2025.2030

Le SMTC fait part dans un premier temps de ce qui a été fait depuis 2014 :

- Actualisation des données mobilité à travers l'Observatoire du PDU en situation N+2.
- Actualisation de la stratégie mobilité.
- Premiers travaux, en échanges avec les services de l'Etat et l'Oramip, sur la modélisation Trafic et Qualité de l'air dans le cadre de l'évaluation environnementale du Projet Mobilités 2025.2030.
- Mise en place des partenariats techniques et politiques en matière de cohérence des procédures de planification (SCoT / PDU / PLU / PLH).

Dans un second temps, le SMTC présente les enjeux et contenus du Projet Mobilités 2025.2030, issus de l'actualisation de la stratégie mobilité :

- Identification de 3 leviers d'actions influant sur les politiques de mobilité :
 - Le levier du report modal, concernant les transports en commun et les modes actifs.
 - Le levier de la cohérence urbanisme / transport.
 - Le levier de l'organisation des réseaux routiers.
- Identification de mesures et d'actions s'inscrivant dans ses 3 leviers et à décliner.
- Identification d'autres leviers transversaux :
 - La ville intelligente ou Smart City.
 - La Politique de la Ville.
 - Les transports de marchandises.
 -

Il est précisé que plusieurs actions identifiées, ne relevant pas de la compétence du SMTC, nécessiteront un besoin de clarification avec l'Etat, la Région, le Département et les Intercommunalités :

- Réflexion sur la hiérarchisation et l'usage des réseaux routiers structurants et de maillage.
- Politique globale de stationnement.
- Modalités de mise en œuvre d'un réseau cyclable d'agglomération.
- Niveau de densification autour des axes support de TC et choix des programmations.
- Nouvelle étape de politique de connexion et d'offre avec le réseau ferré et concrétisation du travail sur la tarification unique.

3. Modalités et calendrier de travail

Le SMTC fait part de la méthode de management du Projet Mobilités 2025.2030 :

- En interne : un groupe de travail PDU avec les élus du SMTC
- En externe avec les partenaires :
 - une commission partenariale de suivi à caractère politique réunissant l'Etat, la région, le Département, le SMEAT et les 4 collectivités membres du SMTC,
 - une commission partenariale technique réunissant les collectivités et autres structures intervenant ou appelées à se positionner sur les déplacements, l'urbanisme, l'environnement,
 - des commissions thématiques et territoriales pour travailler sur le contenu des actions et les décliner par grands territoires de l'agglomération.

En termes de calendrier, les grandes étapes sont les suivantes :

- Concertation publique en septembre 2015.
- Travaux partenariaux en commission d'octobre 2015 à avril/mai 2016.
- Arrêt du Projet Mobilités 2025.2030 en septembre 2016 pour consultation et avis sous 3 mois des personnes publiques associées.
- Enquête publique vers l'été 2017 pour une approbation fin 2017.

Aux questions posées par plusieurs partenaires, il est indiqué :

- Que le calendrier des commissions leur sera transmis courant septembre.
- Que le rythme de réunions des commissions partenariales de suivi et technique est de l'ordre de 1 par trimestre, en fonction du calendrier d'élaboration du Projet Mobilités 2025.2030.
- Que le PDU approuvé en 2012 reste opposable à ce jour, jusqu'à la date d'approbation du Projet Mobilités 2025.2030 valant révision du PDU.

4. Echanges avec les partenaires

Des temps d'échanges avec les partenaires ont eu lieu sur les différents points abordés. Pour mémoire :

CODEV Toulouse Métropole :

- Prendre en compte la logistique urbaine à l'échelle de l'agglomération.
- Développer le rôle et l'usage du ferroviaire, en renforçant le partenariat entre AOT.
- Œuvrer à l'amélioration de la desserte TC des communes les plus éloignées (*réflexion en cours avec les études sur le Schéma Cible*).
- Réflexion à mener sur le rôle des parcs-relais (« stopper » la voiture aux portes de Toulouse).
- Prendre en compte les évolutions sociétales pouvant avoir un impact sur les mobilités : usage d'internet, télétravail et tiers lieux, applications mobiles covoiturage,

CCI de Toulouse :

- Elargir le territoire concerné par le Projet Mobilités 2025.2030 à l'échelle de l'Aire Urbaine de Toulouse afin de prendre en compte les échanges avec les territoires limitrophes.
- Reprendre les outils de cohérence urbanisme transport (contrat d'axe) car l'étalement urbain se poursuit.

Département de la Haute-Garonne :

- S'inscrire dans une politique de complémentarité des réseaux et positionner le rôle des lignes interurbaines dans l'aire urbaine et le PTU (*loi NOTRE à considérer*).

Aéroport Toulouse Blagnac :

- Prendre en compte l'intermodalité avec l'aérien, l'aéroport constituant un outil de désenclavement du territoire mais aussi d'attractivité économique majeur. Dans cette optique, le déploiement d'outil commun sur la multimodalité (application covoiturage, télétravail) est utile.
- Travaux nécessaires sur l'amélioration de la desserte et de l'accessibilité à la zone d'activités aéronautiques, par le Sud mais aussi par le Nord.
- Lien à établir entre l'aéroport et la gare Matabiau : les études en cours sur le projet TAE doivent l'intégrer.

ORT :

- Prendre en compte la libéralisation de l'exploitation des lignes d'autocars (loi Macron) qui pourraient avoir un impact sur l'organisation et le dimensionnement des gares routières et pôles d'interconnexion métro.

ORAMIP :

- Eu égard à la qualité de l'air sur l'agglomération toulousaine, il existe un enjeu fort sur la fluidification du trafic sur le périphérique toulousain : 12 000 personnes habitent sur des secteurs identifiés à risque (*à considérer dans l'évaluation environnementale*).
- Evaluation de l'acceptabilité sociale du temps de transport (*réflexion en cours par le Codev de Toulouse métropole*).

Pays Sud Toulousain :

- Considérer les points d'interconnexion avec les territoires limitrophes de la périphérie.

- Réflexion à poursuivre sur les tiers lieux de travail et sur le télétravail.

SITPRT :

- Mener en parallèle les travaux d'élaboration du Projet Mobilités 2025.2030 et la mise en œuvre des actions du PDU 2012.
- Ouvrir les nouvelles orientations du SMTC et avancer sur les programmes Linéo, sur les études TAE.

Toulouse Métropole :

- Principe d'une densification urbaine de la ville centre et de la première couronne, en cohérence avec l'organisation du réseau Tisséo et des projets programmés à venir.
- Dans la politique de stationnement, inclure les modalités de développement et d'usages des parcs relais existants et de ceux projetés en lien avec les projets d'infrastructures programmés.

Ces points sont notés et seront repris dans les travaux des commissions thématiques et/ou territoriales.

5. Prochaines étapes du Projet Mobilités 2025.2030

Les prochaines étapes sont les suivantes :

- Du 7 septembre au 2 octobre 2015 : concertation publique.
- A partir du 14 octobre 2015 : déroulement des commissions thématiques (le calendrier sera confirmé en septembre 2015).
- Mi-décembre 2015 : réunion de bilan des commissions partenariales sur les commissions thématiques.
- A partir de janvier 2016 : déroulement des commissions territoriales.